|  |
| --- |
| **Recommandation UIT-R BT.1870-1**  **(02/2015)** |
| **Codage vidéo pour les émissions de radiodiffusion télévisuelle numérique** |
| **Série BT**  **Service de radiodiffusion télévisuelle** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Recommandations UIT-R  (Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| BR | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | Service fixe |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | Propagation des ondes radioélectriques |
| **RA** | Radio astronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | Gestion du spectre |
| **SNG** | Reportage d'actualités par satellite |
| **TF** | Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires |
| **V** | Vocabulaire et sujets associés |

|  |
| --- |
| ***Note****: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la  Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2016

© UIT 2016

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RECOMMANDATION UIT-R BT.1870-1

Codage vidéo pour les émissions de radiodiffusion télévisuelle numérique

(Question UIT-R 12/6)

(1995-1997-2010-2015)

Domaine d'application

La présente Recommandation indique les normes de codage vidéo à utiliser pour les émissions de radiodiffusion numérique.

Mots clés

Réduction du débit binaire vidéo, codage vidéo à la source

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique est en cours dans le monde entier;

*b)* qu'il est souhaitable d'avoir une similitude maximale entre les systèmes numériques pour des supports d'émission et de distribution secondaire différents (par exemple, à destination des récepteurs à usage domestique);

*c)* que la Recommandation UIT-R BT.1203 donne les besoins des usagers en matière de systèmes de codage vidéo à réduction de débit binaire des signaux de télévision numérique pour un système de télévision de bout en bout;

*d)* que la Recommandation UIT-R BT.1737 définit l'utilisation de la méthode de codage vidéo à la source conformément à la Recommandation UIT-T H.264 | norme ISO/CEI 14496-10 pour le transport de programmes de TVHD destinés à diverses applications de radiodiffusion;

*e)* que la Recommandation UIT-R BT.2073 définit l'utilisation d'une méthode de codage vidéo à la source conforme à la Recommandation UIT-T H.265 | norme ISO/CEI 23008-2 pour le transport de programmes de TVUHD et de TVHD dans le domaine de la radiodiffusion,

recommande

**1** que les systèmes d'émission de radiodiffusion télévisuelle numérique utilisent l'une des normes de codage vidéo exposées dans la Recommandation UIT-T H.262 | norme ISO/CEI 13818-2 (MPEG-2 Vidéo), dans la Recommandation UIT-T H.264 | norme ISO/CEI 14496-10 (MPEG‑4 AVC) et dans la Recommandation UIT-T H.265 | norme ISO/CEI 23008-2 (MPEG‑H HEVC);

**2** que la norme de codage vidéo de la Recommandation UIT-T H.265 ait la préférence pour les nouvelles mises en œuvre de systèmes d'émission de radiodiffusion télévisuelle numérique;

**3** que la Recommandation UIT-R BT.1203 soit dûment prise en compte lors de la sélection des outils et paramètres définis dans les normes de codage vidéo,

recommande en outre

que, lorsque de nouvelles normes de codage vidéo sont élaborées par les organismes internationaux de normalisation, la possibilité de les appliquer aux systèmes d'émission de radiodiffusion télévisuelle numérique soit envisagée moyennant la réalisation de tests et d'analyses de la performance et de la fonctionnalité.